



Département
des Landes



Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DCPu 13-2025

ARRETE

POR TANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR INFRACTUOSITE LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE PMR DES BÂTIMENTS DE L'IUFM ET DE CANOPE A MONT-DE-MARSAN. LOT 09 : ELECTRICITE.

2025PBD0380

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu le Code de la commande publique, et en particulier ses articles R2123-1, R2152-1 et R2185-1,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 05 juin 2025 ayant pour objet des travaux de mise en conformité PMR des bâtiments de l'IUFM et de CANOPE à Mont-de-Marsan, lot 09 : électricité,
- Considérant qu'il y a eu 3 offres jugées irrégulières pour le lot 09,
- Sur proposition de Madame la Directrice Générale Adjointe des Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités et Madame la Directrice de la Commande publique,

DECIDE

Article 1 : de ne pas donner suite pour infructuosité à la procédure de consultation relative aux travaux de mise en conformité PMR des bâtiments de l'IUFM et de CANOPE à Mont-de Marsan, lot 09 : ELECTRICITE, qui prévoyait une date de remise d'offre le 07 juillet 2025.

Article 2 : Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle procédure selon l'article R2123-1 du Code de la Commande publique,

Article 3 : le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, 16 SEP. 2025

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41
Mél. : marchespublics@landes.fr

landes.fr